

Décision

Générale

colonial

Décision n° 594 03/06/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-major Guillemillot (André), gérant du Dépôt de la Milice et chargé de la gestion du Dépôt spécial public des armes, munitions et matériel de guerre pendant la période du 1er décembre 1951 au 31 mars 1952, en remplacement de l'adjudant-chef Gatignol, percevra une indemnité mensuelle de mille trois cents francs (1.300 fr.). L'adjudant-chef Guillem (Marcel), désigné comme gérant du Dépôt de la Milice à compter du 1er avril 1952, assurera, à compter de cette même date, en remplacement du sergent-major Guillemillot, la gestion du Dépôt spécial public des armes, munitions et matériel de guerre. Il percevra à ce titre une indemnité mensuelle de mille trois cents francs (1.300 fr.).